

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 031-213102478-20221202-DM2022_2-DE

31247

Commune Labarthe-Rivière - Budget Communal

Code INSEE

Commune

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	Pour 10
Date de convocation :	28/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le 02/12/2022, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Claire VOUGNY, Maire.

Objet : Afin de permettre la mise en paiement des derniers mandats pour les charges de personnel et des frais assimilés, Madame le Maire demande au conseil la validation de cette décision modificative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 : Autres services extérieurs	1 200.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 200.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		1 200.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 200.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Claire VOUGNY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/12/2022 et de la publication le 15/12/2022.

A LABARTHE-RIVIERE, le 15/12/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

